Fiche santé individuelle

À compléter par les parents, représentant légal ou membre majeur au début de chaque année scoute, avant le camp, la formation et le début des activités scoutes.

Insérez ici une vignette de mutuelle
Insérez ici une vignette de mutuelle

Cette fiche a pour objectif de transmettre aux animateurs, animatrices ou au personnel soignant les informations de santé liée à chaque personne. Merci de fournir des informations complètes, exactes et à jour. Vous pouvez transmettre toute information complémentaire utile aux animateurs et animatrices.

Identité de la personne

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : .....

Rue : ..... N° : ..... Bte : .....

Code postal : ..... Localité : .....

Tél. / GSM : .....

Email : .....

Personnes à contacter en cas d'urgence

Nom et prénom :	Nom et prénom :
Lien de parenté :	Lien de parenté :
Tél. / GSM :	Tél. / GSM :
Email :	Email :
Remarque :	Remarque :

Coordonnées du médecin traitant

Nom : ..... Prénom : .....

Tél. / GSM : .....

Informations confidentielles concernant la santé de la personne

Taille : ..... Poids : .....

La personne peut-elle participer aux activités proposées ? (Sport, excursions, jeux, baignade...) ? ❑ OUI ❑ NON

Précisez : .....

.....

La personne sait-elle nager ? ❑ Très bien ❑ Bien ❑ Moyennement bien ❑ Difficilement ❑ Pas du tout

La personne présente-t-elle, de manière permanente ou régulière :

☐ diabète	☐ mal des transports	☐ affection cardiaque	☐ handicap mental
☐ asthme	☐ rhumatisme	☐ affection cutanée	☐ handicap moteur
☐ épilepsie	☐ énurésie nocturne	☐ somnambulisme	☐ maux de tête / migraines

Si une case est cochée, précisez la fréquence, la gravité et les mesures à prévoir : .....

.....

.....

Indiquez les maladies importantes ou opérations subies (appendicite, rougeole...) avec l'année : .....

.....

.....

Mentionnez toute information utile au bon déroulement des activités ou du camp (sommeil, lunettes, etc.) : .....

.....

Vaccination contre le tétanos

La personne est-elle en ordre ? ■ NON □ OUI

Date du dernier rappel : .....

Allergies

La personne est-elle allergique (aliments, médicaments, etc.) ? □ OUI □ NON

Si oui, lesquels ? .....

.....

Quelles sont les conséquences ? .....

.....

Régime alimentaire

La personne suit-elle un régime alimentaire particulier ? Si oui, lequel ?

.....

Médicaments

La personne prend-elle un traitement ? □ NON □ OUI

Si oui, précisez : nom, dosage, fréquence, indication, mode d'administration et durée.

.....

.....

Est-elle autonome dans la prise de ces médicaments ? □ OUI □ NON

Tout médicament fourni doit être accompagné d'une prescription médicale. Un modèle est disponible sur lesscouts.be.

Les animateurs et animatrices disposent d'une trousse de secours et peuvent administrer, si nécessaire, du paracétamol, un antiseptique ou une pommade apaisante (sur avis médical ou du pharmacien).

« Je marque mon accord pour que toute prise en charge et tout soin jugés nécessaires soient mis en œuvre durant le séjour par le ou la responsable du centre de vacances ou par l'équipe médicale. J'autorise le ou la médecin à prendre toute décision urgente indispensable à la santé de la personne concernée, y compris une intervention chirurgicale, si je ne suis pas joignable et, le cas échéant, dans le respect des dispositions légales applicables en matière de consentement.

J'autorise les animateurs et les animatrices à utiliser la carte d'identité ou la carte ISI+ afin de permettre l'identification en cas de nécessité médicale (consultation, prescription, hospitalisation, etc.). »

Date et signature du représentant·e légal·e **Date et signature de la personne concernée (dès 13 ans)**

Les données médicales sont traitées dans le cadre de nos activités légitimes, conformément à l'article 9 §2 du Règlement général sur la protection des données (RGPD) et avec les garanties appropriées.

Les informations reprises dans cette fiche sont confidentielles. Elles sont accessibles uniquement aux animateurs et animatrices concerné·es et aux professionnel·les de santé consulté·es. Les animateurs et animatrices sont tenu·es de respecter la législation relative à la protection de la vie privée ainsi que leur devoir de discrétion, conformément à la loi du 3 juillet 2005 relative aux droits des volontaires.

Certaines données relatives à une situation de handicap peuvent être transmises à l'ONE en vue de l'octroi de subsides, conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas utilisées à d'autres fins.

Vous pouvez consulter, corriger ou demander la suppression de ces données à tout moment. Elles sont conservées pendant la durée nécessaire à l'activité et détruites au plus tard un an après le séjour, sauf ouverture d'un dossier.

Les informations relatives à vos droits sont disponibles dans la charte de protection des données personnelles sur lesscouts.be.

Les Scouts ASBL
21, Rue de Dublin
1050 Bruxelles
www.lesscouts.be